

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

**NEUVIÈME ANNÉE N°980 DU 15 FEVRIER 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## NOTRE CITATION

«C'est bien souvent en allant au fond de soi qu'on refait surface ».  
Jérôme Touzalin

## L' EDITION DU WEEK END

Le 27<sup>e</sup> numéro de l'année 2014

Nombre de pages : 16 pages

Distribué à 15.100 personnes

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS**

**ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

**BAISSE**

**DU**

**PRIX DE L' ESSENCE**

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 8

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 11

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 14

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

**Wesley Aminata.**

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB :** <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### LA RÉGION GUADELOUPE DEVIENT MEMBRE ASSOCIÉ À L' AEC

L'adhésion de la Guadeloupe et de la Martinique comme membres associés de l'Association des Etats de la Caraïbes a été entériné hier par son conseil des ministres. Josette Borel Lincertin se réjouit de cette décision. Son communiqué. « La présidente de la Région Guadeloupe, Josette BOREL LINCERTIN se félicite de la décision des Etats membres de l'AEC qui se sont prononcés lors du conseil des ministres de ce jour, à Port d'Espagne (Trinité et Tobago), en faveur de l'adhésion définitive de la Région Guadeloupe à l'AEC, en tant que membre associé en son nom propre. Dans le cadre de la politique de développement des échanges régionaux avec le bassin caribéen, tant sur le plan économique, qu'humain et culturel, l'exécutif régional avait saisi le ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Laurent FABIUS, au sujet de l'adhésion de la Guadeloupe à l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), en qualité de membre associé. Cette décision vient confirmer le désir de la collectivité de favoriser l'insertion régionale de la Guadeloupe, dans son environnement géographique caribéen, et ce dans le respect des principes constitutionnels de la République française et des engagements internationaux de la France. La présidente de la Région salue l'implication du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Outre-mer qui ont soutenu cette démarche, initiée de longue date. Au Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'AEC qui se tiendra en avril 2014 au Mexique, la France, la Guadeloupe et la Martinique occuperont donc trois sièges distincts en tant que membres associés, en lieu et place du seul siège au nom de la France qui jusqu'ici représentait tous les départements français d'Amérique ».

## **COMMÉMORONS FÉVRIER 2012**

Février 1952 constitue le mouvement revendicatif le plus important ayant impliqué petits planteurs et colons dans toute la Guadeloupe après les grèves de 1910 (première grève générale en Guadeloupe regroupant diverses catégories de travailleurs agricoles : ouvriers, colons, petits planteurs... : la répression fera 4 morts et plusieurs blessés). Le mouvement démarre au mois de novembre 1951 dans le nord Basse – Terre (domaine des usines Bonne – Mer et Roujol). Les revendications portent sur la rémunération de la journée de travail et sur l'allègement des tâches dans les champs. Elles s'élargissent rapidement à la demande d'un meilleur prix de la tonne de canne. Au Moule le 14 février 1952, des travailleurs aidés de nombreux jeunes se mobilisent dans les principales artères de la ville, particulièrement au boulevard Rougé. Vers 10 heures les militaires français, qui occupent le Moule depuis 3 jours, tirent alors sur la foule suivant un scénario savamment orchestré par le Préfet Villegier qui assure la protection des intérêts des usiniers. Bilan : 4 Guadeloupéens tués dont une femme enceinte, Constance DULAC et Justinien CAPITOLIN, Edouard DERNON, François SERDOT. On dénombrera également 14 blessés. Crime sans coupable comme souvent dans les colonies. Aujourd'hui, février 2014, des militants syndicaux sont poursuivis par l'Etat colonial du fait de leur engagement dans les luttes.

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE**

### **BAISSE DU PRIX DU CARBURANT**

Les nouveaux prix à la pompe ont été communiqués aujourd'hui. Celui du sans-plomb baisse de 2 centimes et celui du gazole de 5 centimes. Le prix de la bouteille de gaz augmente, quant à lui, de 41 centimes. Le communiqué de la Préfecture. « Avec la publication, ce jour, de l'arrêté préfectoral n° 2014 - 22 relatif à la mise en œuvre du décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013, le nouveau dispositif de calcul du prix des carburants est désormais complet. Cette réforme, qui a un double objectif de transparence et de juste prix, et prend en compte la défense de l'emploi et la préservation du modèle de la distribution des carburants en outre-mer, peut donc désormais être appliquée. Comme par le passé, les nouveaux textes prévoient que les prix des carburants seront révisés chaque mois en fonction de l'évolution des cours et de la

parité monétaire euro/dollar constatée le mois précédent. En janvier 2014, le marché a évolué de la manière suivante :

1 – Baisse de la moyenne des cotations du pétrole brut (Brent) de - 2,5 %

Le prix moyen du baril de Brent a baissé, passant de 110,67 \$ en décembre 2013 à 107,87 \$ en janvier 2014. Cette tendance s'explique essentiellement par la hausse de la production des USA.

2 – Baisse de la moyenne des cotations du super de - 0,9 % et du gazole de - 3,3%

Cette tendance s'explique par des exportations soutenues au départ des USA pour ces deux produits.

3 – Hausse de la moyenne des cotations du butane de + 6,2 %

Le butane subit les effets des arrêts de production, notamment au Moyen Orient (Lybie). L'effet de la parité monétaire euro/dollar est pratiquement neutre : le cours moyen de l'euro par rapport au dollar est passé de 1,369 en décembre 2013 à 1,361 en janvier 2014 (+ 0,6 %). Par conséquent, à compter du 15 février 2014 à zéro heure :

1°/ - Pour les carburants routiers, les prix maxima sont fixés comme suit :

- Super sans plomb : 1,48 euros/l soit -2cts/l par rapport à janvier (1,50 euros/l)

- Gazole route : 1,33 euros/l soit -5 cts/l par rapport à janvier (1,38 euros/l)

Il est à noter que, sans la réforme, le prix du super sans plomb, en tenant compte de l'arrondi, aurait été stable (1,50 euros/l) et celui du gazole n'aurait baissé que de 1ct/l (1,37 euros/l). La réforme voulue par le gouvernement permet donc une baisse de 2cts/l du super sans plomb et de 4cts/l du gazole route. 2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 21,64 euros au lieu de 21,23 en janvier 2014, soit une hausse de 0,41 euros, qui aurait été de 0,76 € si le décret précédent avait été appliqué. A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix

moyen constaté est de 1,50 euros/l pour le super sans plomb, et de 1,33 euros/l pour le gazole. Il est aussi à noter qu'en France métropolitaine, où les prix des carburants sont libres, la plupart des stations-services n'emploient pas de pompistes et que les grandes surfaces de distribution alimentaire font du carburant un produit d'appel, vendu pratiquement sans marge. A l'inverse, les stations de Guadeloupe emploient plus d'un millier de salariés, participant ainsi à un équilibre social qu'il convient de préserver. L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé de ces évolutions » .

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER**

## **A**FFAIRES MONDIALES

### **SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES**

#### **UN RAPPORT DE L'ONU EXAMINE LA SITUATION DES JEUNES MIGRANTS DANS LE MONDE**

Un rapport publié vendredi par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) indique que sur les 232 millions de migrants dans le monde, 75 millions sont âgés de moins de 30 ans, et que la majorité d'entre eux vivent dans des pays en développement. Le rapport décrit la situation des jeunes migrants dans le monde et notamment les majeurs défis qu'ils doivent surmonter, leurs principales préoccupations mais aussi les nombreux exemples de succès, grâce aux témoignages recueillis par des enquêtes organisées en ligne par le DESA. Le rapport confirme que les jeunes migrants constituent un groupe hétéroclite. Leurs situations, leurs histoires et leurs motivations de quitter leurs pays d'origines diffèrent. Leurs conditions de vie dans les pays d'accueil sont également très différentes, notamment selon la situation régulière ou irrégulière des migrants et selon la motivation de quitter le pays d'origine, puisque certains partent de façon volontaire et d'autres sont forcés de partir. « Les migrations volontaires pour effectuer des études, pour travailler, ou pour rejoindre des membres de la famille sont plus répandues que les migrations forcées. Le statut légal des migrants varie selon les pays de transit et de destination. Certains voyagent avec des papiers en règle par des moyens réguliers. D'autres voyagent sans papiers ou

restent dans les pays d'accueil après l'expiration de leur visa et se retrouvent donc en situation irrégulière », explique le DESA dans le rapport. Dans le rapport, l'ONU recommande de prendre davantage en compte l'avis des jeunes et de les impliquer davantage lors de la conception des politiques et des programmes concernant la migration afin d'améliorer la situation des jeunes migrants.

## **AMÉRIQUE, CARAÏBE**

### **ACCORD EN HAÏTI**

Les participants à la XIX<sup>e</sup> Réunion Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Association des États de la Caraïbe, AEC, qui s'est tenue hier à Port d'Espagne, la capitale de Trinité-et-Tobago, ont condamné les actes de violence provoqués au Venezuela, par des groupes fascistes soutenus par la droite et ils ont transmis leur solidarité et leur appui au gouvernement de la nation sud-américaine. L'ambassadeur vénézuélien auprès de l'AEC, Raúl Licausi, a remercié la communauté internationale de son soutien et les gouvernements de l'Argentine, du Brésil, de l'Équateur de l'Uruguay et de Cuba ont condamné la violence fomentée par les groupes déstabilisateurs. Les participants ont alerté le monde sur le plan déstabilisateur que tente d'appliquer l'opposition contre le gouvernement démocratique du président Nicolas Maduro. L'AEC a signalé que ce vendredi, le Venezuela a assumé la Vice-présidence du Conseil des Ministres et la Vice-présidence du Comité Spécial pour la Réduction du Risque de Désastres.

### **UNIVERSITÉ 2014**

Au terme du 9<sup>e</sup> Congrès International « Université 2014 » dont la cérémonie de clôture a eu lieu ce vendredi à La Havane, le premier vice-président cubain, Miguel Díaz-Canel a relevé qu'il s'est agi de la rencontre la plus honnête et sincère pour ceux qui aiment vraiment les centres d'enseignement supérieur. Il a relevé que les délégués ont fait preuve d'un véritable engagement envers la société, envers l'histoire et envers la culture de leurs pays. Le rapport du congrès indique que celui-ci a constitué un point de repère pour la responsabilité sociale des institutions de hautes études, reflétée dans les pratiques de formation appliquées dans chacune d'entre elles. « Ce dont on a débattu représente également un engagement envers le système éducatif dans son ensemble

comme l'ont rappelé dans leurs conférences magistrales plusieurs personnalités comme le théologue brésilien Frère Betto, le politologue argentin Atilio Borón et l'historien de la Ville de La Havane, Eusebio Leal » a ajouté le rapport. « L'Université trace le chemin de la pensée des nations raison pour laquelle il lui revient de contrecarrer l'appauvrissement culturel des peuples » a expliqué dans le discours de clôture le premier vice-ministre de l'enseignement supérieur de Cuba, José Saborido. Il a également lancé la convocation du 10e Congrès International « Université 2016 » qui aura pour axe thématique l'innovation en faveur du développement humain durable. Pour sa part, le ministre de l'enseignement supérieur de Cuba, Rodolfo Alarcón a relevé, au cours d'une conférence de presse, que la rencontre a reflété les résultats du travail social des universités et que, par rapport aux éditions précédentes l'on a constaté une augmentation du nombre de participants et l'élévation de la qualité des débats. Au cours du congrès, Cuba a signé une trentaine d'accords avec des universités et des organisations étrangères dont beaucoup ont paraphé pour la première fois un accord avec notre pays en matière d'enseignement supérieur. Des délégations de plus d'une soixantaine de pays de tous les continents ont participé au congrès « Université 2014 ». Plus de 2 500 communications y ont été présentées.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

### MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

#### ASIE

La semaine se termine sur une note positive en Asie ce vendredi, à l'exception de la Bourse de Tokyo, où le Nikkei a perdu 1,53% à la clôture, après une chute de déjà 1,8% hier, plombé par un net redressement du yen depuis 48 heures... Les autres indices ont progressé dans le sillage de Wall Street, espérant une pause dans la politique de retrait de "QE3" de la Fed après la publication, hier, de statistiques américaines décevantes. Ainsi, le Hang Seng gagne 0,4% en séance à la Bourse de Hong Kong, tandis que le Shanghai Composite monte de 0,4%, Taiwan prend 0,5% et Séoul avance de 0,7%. Enfin, Sydney s'adjuge 0,9%, tandis que Singapour est stable (+0,01%) et Bombay (indice BSE Sensex) progresse de



0,7% en matinée.

## ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sa course en hausse ce vendredi soir au terme d'une semaine de net rebond, alors que les publications trimestrielles se font un peu plus rares sur la cote américaine. Les opérateurs ont pris connaissance aujourd'hui d'un indice de confiance du Michigan supérieur aux attentes, mais aussi de chiffres décevants concernant la production aux Etats-Unis. Le DJIA a gagné 0,79% à 16.154 pts, le Nasdaq a encore repris 0,08% pour sa septième séance consécutive de hausse, à 4.244 pts, au plus haut depuis juillet 2000, et le S&P500 a progressé de 0,48% à 1.838 pts. Sur l'ensemble de la semaine, le DJIA a grimpe de 2,2%, le Nasdaq a gagné 2,8% et le S&P500 a repris 2,3%. L'indice américain des prix à l'import a affiché une progression de 0,1% en janvier 2014, en comparaison du mois antérieur, mais recule de 1,5% sur un an. L'indicateur des prix à l'export grimpe de son côté de 0,2% par rapport à décembre, mais baisse de 1,2% sur un an. Le consensus était de -0,1% pour les prix à l'import et +0,1% sur l'export, en comparaison du mois antérieur. D'après la Fed ce vendredi, la production industrielle du mois de décembre 2013 a reculé de 0,3% en comparaison du mois antérieur, contre +0,3% de consensus. Le taux d'utilisation des capacités de production a représenté 78,5%, contre 79,3% de consensus et 78,9% un mois avant. La production manufacturière a chuté de 0,8%, contre +0,1% de consensus.

## EUROPE

Plusieurs signes d'amélioration de la conjoncture dans la zone euro ont permis aux Bourses européennes de terminer dans le vert vendredi et à l'euro d'atteindre son plus haut niveau depuis près de trois semaines face au dollar. À Paris, le CAC 40, en hausse pour la neuvième séance consécutive, une première depuis juin 2010, a terminé la journée sur un gain de 0,63% (27,34points) à 4.340,14 points. Le Footsie britannique a pris 0,06% et le Dax allemand 0,68%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 finissait en hausse de 0,57% et le FTSEurofirst 300 de 0,47%. Les marchés actions ont salué les chiffres supérieurs aux attentes de la croissance en Allemagne et en France, qui permettent à la zone euro d'afficher une expansion de 0,3% pour le quatrième trimestre, alors que le

marché n'attendait que 0,2%. La Bourse de Milan a quant à elle bondi de 1,62%, le marché saluant l'arrivée de Matteo Renzi à la présidence du Conseil, y voyant la promesse d'une accélération des réformes et d'un allègement de la fiscalité sur les entreprises. Sur l'ensemble de la semaine, le CAC 40 a gagné 2,65% et le FTSEurofirst 300 2,42%.

## CHANGE

L'euro s'affichait en légère hausse face au dollar vendredi, soutenu par une croissance meilleure que prévu au quatrième trimestre en zone euro alors que le dollar était pénalisé par des indicateurs américains décevants. Vers 22H00 GMT, l'euro valait 1,3695 dollar, contre 1,3678 dollar jeudi vers 22H00 GMT. Vers 12H20 GMT, l'euro est monté à 1.3715 dollar, son plus haut niveau depuis fin janvier. La monnaie unique européenne reculait face à la devise nippone, à 139,42 yens contre 139,74 yens jeudi soir. Le dollar aussi perdait du terrain face à la monnaie japonaise, à 101,81 yens contre 102,15 yens jeudi soir. La croissance s'est accélérée au quatrième trimestre dans la zone euro et est ressortie légèrement au-dessus des attentes des analystes, le produit intérieur brut (PIB) enregistrant une progression de 0,3%, selon une première estimation publiée vendredi. Vers 22H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 81,76 pence pour un euro. La livre progressait aussi face au dollar, à 1,6745 dollar pour une livre. La devise helvétique restait quasi stable face à l'euro, à 1,2219 franc suisse pour un euro, et montait un peu face au dollar, à 0,8922 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,0662 yuans pour un dollar - son niveau le plus faible en clôture en sept semaines - contre 6,0639 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.320 dollars au fixing du soir - avant de grimper vers 15H00 GMT à 1.321,52 dollars, un nouveau sommet en trois mois - contre 1.296 dollars jeudi soir.

## MATIÈRES PREMIÈRES

Le prix du pétrole coté à New York a légèrement reculé vendredi, pénalisé, dans un marché sans grand élan, par des indicateurs américains en demi-teinte. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mars a cédé 5 cents sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 100,30 dollars. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril, dont c'est

le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, a terminé à 109,08 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en hausse de 56 cents par rapport à la clôture de jeudi. Depuis que le baril est parvenu à clôturer au-dessus de la barre symbolique des 100 dollars pour la première fois de l'année en début de semaine on a du mal à passer à l'étape suivante et on oscille autour de ce seuil, a souligné Robert Yawger de Mizuho Securities USA. L'annonce en début de séance d'une chute surprise de la production industrielle aux Etats-Unis en janvier, imputée en partie au mauvais temps, a notamment pesé sur l'état d'esprit des investisseurs. La stabilité affichée par la moral des ménages américains en février, alors que les analystes s'attendaient à une baisse, n'a pas suffi à les rassurer. Pour Robert Yawger, les acteurs du marché anticipent aussi une légère diminution de la demande de brut dans les jours à venir alors que la saison de maintenance des raffineries va s'intensifier.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

### **MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT**

#### **L' ACTION DE GROUPE**

Après avoir été maintes fois promis, l'action de groupe, plus connue sous son appellation américaine « Class Action » a été définitivement adoptée le 13 février 2014 par le Parlement. Le texte est toutefois loin de réjouir les acteurs concernés dans la mesure où seuls les associations de consommateurs semblent en retirer des avantages.

#### **L'action de groupe : de quoi s'agit-il ?**

Le 2 mai 2013, l'action de groupe a fait ses premiers pas en droit français lors de la présentation du projet de loi de Benoit Hamon, Ministre de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation en conseil des ministres. Cette nouvelle procédure, mesure phare du texte, permettra à des consommateurs s'estimant victimes d'une même fraude de la part d'une entreprise de se regrouper pour obtenir réparation de leur éventuel préjudice. Un grand nombre de plaintes individuelles seraient ainsi fusionnées en une

seule. Pour cela, ils se tourneront vers des associations de consommateurs agréées nationales qui joueront un rôle de filtre, afin d'éviter des actions abusives et agiront en justice pour obtenir la réparation au nom des clients. Cette mesure s'appliquera exclusivement aux « litiges du quotidien » c'est à dire ceux qui portent atteinte au droit de la consommation et au droit de la concurrence et engendrant un préjudice matériel. Il s'agit donc des litiges dont le montant est trop faible pour qu'une action individuelle soit entreprise devant la justice (domaine de la téléphonie mobile, de l'assurance, etc.). Les domaines de la santé et de l'environnement sont exclus du champ d'application du projet de loi. Les victimes de prothèses PIP ou du Mediator ne peuvent donc pas se regrouper pour faire une action de groupe tout comme il n'aurait pas été possible d'en faire une suite au naufrage de l'Erika. Benoit Hamon justifie ce choix en déclarant que cette procédure « est, par nature, moins adaptée à la réparation de préjudices corporels ou moraux, qui nécessitent des expertises individuelles ». Toutefois, l'idée d'étendre le champ d'application à ces préjudices n'est pas écartée définitivement puisque le ministre de l'Economie a précisé que « nous avons préféré procéder ainsi : d'abord une action en matière de consommation et concurrence, puis une évaluation du dispositif. Nous verrons alors s'il est possible de l'étendre à d'autres domaines ». Outre le principe du dispositif, les députés de la Commission ont adopté un amendement en faveur d'une action de groupe dite « accélérée ». Les contentieux les plus simples sont visés c'est à dire ceux dont l'identité des consommateurs lésés peut être facilement connue. Ils se verront proposer une indemnisation sans qu'ils aient à entamer la moindre démarche. Un autre amendement voté en Commission donne la capacité au juge d'ordonner l'exécution provisoire de la décision malgré les recours possibles du professionnel.

### **Pourquoi les avocats ne pourraient pas agir au nom des consommateurs ?**

Ce texte octroie une place considérable aux associations des consommateurs au détriment de l'avocat. En effet, seules dix-sept associations de consommateurs ont la capacité exclusive d'organiser la procédure. Les avocats n'auront donc pas la faculté de coordonner une action de groupe mais uniquement celle de plaider pour ces associations. Les défenseurs du justiciable trouvent cela aberrant dans la mesure où le texte, en l'état, ne prévoit pas

un nombre minimum de personnes nécessaire pour la constitution d'un groupe. Ainsi, une réunion de consommateurs pourrait être constituée que d'une seule personne ou encore une association aurait la compétence d'agir en justice sans réunir aucun plaignant. L'exclusion de l'avocat dans la constitution de l'action de groupe est principalement due aux dérives que l'on peut constater aux États-Unis où les avocats récupèrent un gros pourcentage du montant alloué par les juges pour réparer le préjudice des consommateurs. Maître Kami Haeri, membre du conseil de l'ordre des avocats du Barreau de Paris, indique qu' « une telle dérive a très peu de chances de se produire en France, tout simplement parce que le pacte de quota litis total, attribuant pour seule rémunération aux avocats un pourcentage du montant des indemnités, n'existe pas en France. ». De plus, aux États-Unis, les entreprises transigent énormément pour éviter une condamnation. Les avocats qui réunissent les victimes potentielles seraient plus intéressés par ce résultat qui leur permet d'accroître leur gain en négociant entre eux une somme qui leur servira d'honoraires. La procédure « Class Action » à la française présente de nombreuses failles selon les professionnels du droit. Au contraire du texte américain qui identifie, au jour du jugement, le nombre exact de consommateurs, la version française permet au consommateur de se manifester après que le juge ait rendu sa décision et ait fixé le montant de l'indemnisation. L'entreprise est donc dans l'incapacité de connaître en amont les coûts résultant d'une action et donc de faire face à cette conséquence financière.

### **La mobilisation des professionnels du droit contre ce monopole.**

La mise en place d'un monopole en faveur des associations de consommateurs a été très mal accueillie par les avocats. En voulant exclure les avocats dans la mise en place de cette mesure, le gouvernement a ravivé la flamme brûlant entre l'exécutif et les professionnels du droit. Ceux-ci y voient une nouvelle marque de « défiance » à leur égard. Christian Charrière-Bournazel, ancien président du Conseil national des barreaux, avait dénoncé en 2013 « la suspicion que cette loi manifeste, une fois de plus, à l'égard de la profession d'avocat. ». Il jugeait inacceptable « cette démarche, qui revient à faire juge de l'opportunité d'une action une association et non pas le professionnel qu'est l'avocat, heurte de front l'honneur même de la profession. ». Christianne Féral-Schuhl,

bâtonnier de Paris en 2013, regrette qu' « à travers la négation de notre déontologie, c'est notre profession et notre serment qui sont dénigrés. », « négation » que les avocats ressentent depuis les conséquences des aveux de Jérôme Cahuzac. Pierre-Yves Gautier, professeur de droit à l'Université Panthéon-Assas a estimé ce système « contradictoire » avec le désir du gouvernement de supprimer l'interdiction aux avocats de pratiquer du démarchage. Il reste au projet de loi à franchir l'étape du Conseil constitutionnel, que l'UMP entend saisir et qui aura un mois pour se prononcer.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

# TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est **différent**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

### POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

### OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

### DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

## **PRIX**

NOVEMBRE 2013 : 0,7 % % sur un mois ; 0,0 % sur un an

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) En décembre 2013:67 800 ( +2,3% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en décembre 2013 : 1 150 ( 12,7 sur un an).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

**AIDEZ NOUS**  
**À DIFFUSER LA NATION**

"